

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1051 11/10/1939

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 octobre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Bodin, contrôleur en chef de 2e classe des donanes, reprend, à compter du 11 octobre 1959, date de son débarquement à Djibouti, ses fonctions de chef du service des douanes. M. Maury, vérificateur principal de 3e classe, chef de service par intérim, reprend à compter du même jour ses fonctions de chef du bureau central de Djibouti.